

Procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée Monsieur Jérémy GRANOSZEWSKI, futur DGS, qui prendra ses fonctions au 01 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 21

Mme Noëlla ROMMEL
M. Christian MANCIP
Mme Chantal MOCZADLO
M. Alain MARCELIN
Mme Magali LORA
M. Jérémie JEAN
Mme Carole LAURENT

M. Gilles MANCEL
Mme Martine MARCHAND
Mme Petya MARINOVA
Mme Alexandrine MEYNAUD
M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Edouard SCHMID

Ont donné pouvoir :

- M. Michel ROURRE à M. le Maire
- Mme Christelle ABATE à Mme Carole LAURENT
- M. Henri ANDRIEUX LOUER à M. Alain MARCELIN
- Mme Rosine CARILLO TRAMIER à M. Jérémy JEAN
- Mme Sandrine SAEZ à M. Gilles MANCEL
- Mme Geneviève SIAUD à Mme Alexandrine MEYNAUD
- M. Franck VALLON à Mme Noëlla ROMMEL

Absents : M. Sébastien Aristide BOULE, M. Pierre GAC

Date de convocation : 12 décembre 2023
Secrétaire de séance : M. Christian MANCIP

1 . Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Gilles MANCEL demande si les modifications demandées par Madame Sandrine SAEZ ont été prises en compte.

Monsieur le Maire répond que cela a été rectifié.

2. Décisions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 2023 – 175 : Spectacle de Noël – 11 décembre 2023
- 2023 – 176 : Création d'une maison médicale et d'un pôle solidarité : mission de contrôle technique – avenant (*régularisation administrative – sans surcoût*)
- 2023 - 177 : Déclaration d'intention d'aliéner – parcelles AN 221 et AN 222 – renonciation
- 2023 - 178 : Déclaration d'intention d'aliéner – parcelle AO 386 – renonciation
- 2023 – 179 : Déclaration d'intention d'aliéner – parcelles AO 609 et AO 430 – renonciation
- 2023 – 180 : Déclaration d'intention d'aliéner – parcelles AO 158 et AO 159 – renonciation
- 2023 – 181 : Déclaration d'intention d'aliéner – parcelles AP 236, AP 239 et AP 917 – renonciation
- 2023 – 209 : Création d'une maison médicale et d'un pôle solidarité : assurance dommage ouvrage avec la SMACL pour un montant HT de 12 740.60 €

3. Affaires générales

3.1 *Convention relative à la mise à disposition d'un dispositif mobile de recueil de données des titres électroniques sécurisés dans le cadre des demandes de CNI ou passeports biométriques*

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal est informé qu'un Dispositif de Recueil mobile peut être mis à la disposition des communes par les services de la Préfecture de Vaucluse lorsqu'un administré ne peut se déplacer en mairie pour l'établissement de sa carte nationale d'identité ou de son passeport.

A cette fin, une convention est nécessaire pour définir les conditions dans lesquelles la Préfecture de Vaucluse met à disposition de la commune de MALAUCENE ce matériel.

Le conseil municipal décide

- **De valider les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un dispositif mobile de recueil de données des titres électroniques sécurisés dans le cadre des demandes de CNI ou passeports biométriques**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.**

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Madame Rosine CARILLO TRAMIER arrive et le conseil municipal se compose comme suit :

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 21

Mme Noëlla ROMMEL
M. Christian MANCIP
Mme Chantal MOCZADLO
M. Alain MARCELIN
Mme Magali LORA
Mme Rosine CARILLO TRAMIER
M. Jérémie JEAN

Mme Carole LAURENT
M. Gilles MANCEL
Mme Martine MARCHAND
Mme Petya MARINOVA
Mme Alexandrine MEYNAUD
M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Edouard SCHMID

Ont donné pouvoir :

- M. Michel ROURRE à M. le Maire
- Mme Christelle ABATE à Mme Carole LAURENT
- M. Henri ANDRIEUX LOUER à M. Alain MARCELIN
- Mme Sandrine SAEZ à M. Gilles MANCEL
- Mme Geneviève SIAUD à Mme Alexandrine MEYNAUD
- M. Franck VALLON à Mme Noëlla ROMMEL

Absents : M. Sébastien Aristide BOULE, M. Pierre GAC

3.2 Assurances de la Commune – années 2024 -2027

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal est informé que les contrats d'assurance de la commune arrivent à leurs termes le 31 décembre 2023.

Une consultation a été lancée sur le journal d'annonces légales « L'écho du Mardi » et publiée sur la plateforme Klekoon le 06 octobre 2023 pour les lots suivants :

- Lot 1 : responsabilité civile
- Lot 2 : dommage aux biens
- Lot 3 : flotte véhicules

La date limite de réception des offres a été fixée au jeudi 09 novembre 2023 à 12 h.

Deux compagnies ont répondu dans les délais impartis :

- La SMACL
- GROUPAMA

La commission MAPA réunie le 20 novembre 2023 et le 04 décembre 2023 a établi le classement suivant et le soumet à l'approbation du conseil municipal :

- A la SMACL
 - Lot 1 : responsabilité civile pour un montant de 5 779.98 € TTC
 - Lot 3 : flotte véhicules pour un montant de 7 402.50 € TTC
- A GROUPAMA
 - Lot 2 : dommages aux biens pour un montant de 14 262.63 € TTC

Le Conseil Municipal décide :

- **De valider l'attribution des lots tels que présentés ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement ainsi que tous documents nécessaires à la poursuite de ce dossier**
- **D'inscrire les crédits correspondants au budget communal**

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire précise que la Commune de MALAUCENE a eu de la chance de recevoir des offres car certaines communes n'ont obtenu aucune réponse à leur consultation.

3.3 Travaux de réhabilitation de la Chapelle du Groseau : choix des entreprises

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal est informé qu'une consultation a été lancée pour les travaux de réhabilitation de la Chapelle du Groseau.

Elle est parue sur le journal d'annonces légales « L'écho du Mardi » et publiée sur la plateforme Klekoon le 05 octobre 2023 pour les trois lots suivants :

- Lot 1 : échafaudage
- Lot 2 : maçonnerie pierres de taille
- Lot 3 : vitraux

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 10 novembre 2023 à 12 h.

La commission MAPA réunie le 20 novembre 2023 et le 04 décembre 2023 a établi un classement et le soumet à l'approbation du conseil municipal :

- Lot 1 : échafaudage → GLOBAL ECHAFAUDAGE de SORGUES pour un montant de 54 885 € HT
- Lot 2 : maçonnerie pierres de taille → SAS MARIANI d'AVIGNON pour un montant de 331 116.33 € HT
- Lot 3 : vitraux → SA VITRAUX IMBERT de MARSEILLE pour un montant de 29 250.00 € HT

Le conseil municipal décide de valider le choix des entreprises suivantes :

- Lot 1 : échafaudage → GLOBAL ECHAFAUDAGE de SORGUES pour un montant de 54 885.00 € HT
- Lot 2 : maçonnerie - pierres de taille → SAS MARIANI d'AVIGNON pour un montant de 331 116.33 € HT
- Lot 3 : vitraux → SA VITRAUX IMBERT de MARSEILLE pour un montant de 29 250.00 € HT

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire précise que pour le lot 1 – échafaudage, il a été décidé de retenir le moins-disant et l'entreprise Mariani pour le lot 2 – maçonnerie pierres de taille car l'offre présentée correspond aux attentes de la DRAC.

Monsieur le Maire indique que le coût des travaux est inférieur de 138 571 € HT au montant estimatif.

Monsieur Gilles MANCEL demande quel est le planning des travaux.

Monsieur le Maire répond que le chantier devrait démarrer fin janvier – début février.

Monsieur Gilles MANCEL remarque que l'architecte en charge de ce projet est meilleur que celui de la maison médicale.

Madame Alexandrine MEYNAUD demande quelle est l'origine des pierres.

Monsieur le Maire répond qu'il ne la connaît pas.

3.4 Travaux d'aménagement de la Route de Veaux : choix des entreprises

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal est informé qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'aménagement de la Route de Veaux

Elle est parue sur le journal d'annonces légales « L'écho du Mardi » et publiée sur la plateforme Klekoon le 24 octobre 2023.

La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 27 novembre 2023 à 12 h.

Trois dossiers sont parvenus en mairie dans les délais impartis :

- MISSOLIN BRAJA VESIGNE
- SRMV COLAS
- EIFFAGE

La commission MAPA réunie le 04 décembre 2023 a établi le classement et soumet à l'approbation du conseil municipal l'offre de la société EIFFAGE pour un montant HT de 336 895.30 €.

Le conseil municipal décide

- De valider le choix de la société EIFFAGE pour un montant HT de 336 895.30 €.

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous documents nécessaires à la poursuite de ce dossier**
- **D'inscrire les crédits correspondants au budget communal**

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire indique que le coût estimatif ne comprenait pas l'enfouissement des réseaux secs depuis le chemin de Piochier jusqu'au transformateur électrique. Ces travaux d'enfouissement ont été rajoutés à la consultation et le coût supplémentaire est seulement de 17 000.00 €.

Concernant la partie «réseau télécom» et «éclairage public», le SEV financera l'enfouissement de ces réseaux.

Il ajoute que ce projet est bien financé par les subventions sollicitées.

Monsieur Gilles MANCEL demande quand le chantier démarrera.

Monsieur le Maire répond dès que les travaux du chemin d'Entrevon seront terminés afin de permettre la circulation.

Monsieur Gilles MANCEL demande quelle sera sa durée.

Monsieur le Maire dit de mars à juin 2024 avec une reprise en octobre 2024.

Madame Alexandrine MEYNAUD demande quel est le tracé ?

Monsieur le Maire précise du chemin de Piocher jusqu'au chemin de la Bigaude.

4. Aménagement de l'espace environnement

4.1 coupes affouagères 2024

Rapporteur : M. Christian MANCIP

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF a proposé d'inscrire des coupes à l'état d'assiette : coupes prévues au programme du plan d'aménagement forestier en vigueur (coupes réglées).

➔ Parcelle n° 23 – coupe de taillis de chêne de 01 ha délivrée pour la réalisation de l'affouage,

Le conseil municipal entérine les dispositions suivantes :

- **Le nombre de coupes affouagères à délivrer : 15 coupes**
- **La désignation des 3 garants : Messieurs Christian Mancip, Alain Marcelin, Franck Vallon**
- **Le tarif : 50 € pour un volume de cinq stères par équipier.**
- **Les conditions d'inscription**
 - **Être domicilié sur la commune de Malaucène**
 - **Inscription obligatoire par équipe de deux personnes**

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Madame Alexandrine MEYNAUD demande si c'est dans la continuité des dernières coupes.
Monsieur Christian MANCIP dit que cela dépend des travaux préparatoires.

4.2 Acquisition d'une parcelle cadastrée

Rapporteur : M. Alain MARCELIN

Le conseil municipal est informé du souhait de la Commune de MALAUCENE d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 59 (bois), La Plaine, d'une superficie de 68 a 30 ca auprès de Mme Fabienne BLOUVAC par l'intermédiaire de la Safer.



Le coût d'acquisition se décompose comme suit :

- Prix : 1 355.00 €
- Prestation Safer : 300.00 € HT
- Frais notariés à prévoir en sus.

Le conseil municipal décide

- **De valider l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 59, la Plaine, d'une superficie de 68 a 30 ca pour un montant de 1 355.00 €**
- **De dire que la commune prendra en charge**
 - **les frais notariés**
 - **l'intervention de la SAFER pour un montant de 300.00 € HT**
- **De charger Maître Karine JACQUES-SUSINI, notaire à MALAUCENE de la rédaction de l'acte notarié**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier**
- **D'inscrire les crédits correspondant au budget communal**

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Gilles MANCEL demande quelle est la nature de la parcelle.
Monsieur le Maire répond que ce sont des bois.

5. Ressources humaines

5.1 – Contrat de projet : modification du temps de travail

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération du 30/11/2022 relative à la création d'un contrat de projet sur un grade d'adjoint d'animation au sein du pôle enfance jeunesse
Vu le temps de travail initial fixé à 28h00 hebdomadaires
Vu les besoins du service
Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux en date du 13/09/2023
Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 28/11/2023

Le conseil municipal décide

- De valider la modification du temps de travail hebdomadaire de l'agent recruté sur un contrat de projet et de le fixer à 35h00 à compter du 1er janvier 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communal

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire indique que cet agent se forme pour le BPJEPS, il est nécessaire de le passer à 35 h car sa formation prend deux jours par semaine.

Il rappelle la discussion du précédent conseil et notamment sur l'engagement qui pourrait lui être demandé.

Le contrat de projet sécurise l'embauche si l'agent n'a pas le BPJEPS. Il lui sera demandé un engagement type « contrat moral ».

5.2 Modification du tableau des effectifs : rectification matérielle de la délibération n°204/2023

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé au conseil municipal la délibération n°204 du 28 novembre 2023 qui créait :

- À compter du 1er janvier 2024, un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi de rédacteur aux grades de rédacteur – rédacteur principal 1^{ère} classe – rédacteur principal 2^{ème} classe ou cadre d'emploi d'animateur au grade d'animateur pour occuper les fonctions de responsable du pôle enfance jeunesse avec possibilité de recruter un agent contractuel au titre de l'article L 332-8 2° du code général de la fonction publique.
- A compter du 1^{er} février 2024 , un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi de rédacteur au grade de rédacteur pour occuper les fonctions de responsable commande publique et affaires juridiques avec possibilité de recruter un agent contractuel au titre de l'article L 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Suite à une erreur matérielle, il est mentionné sur la délibération que l'emploi de responsable enfance jeunesse serait créé à compter du 01 février 2024, et celui de responsable « commande publique et affaires juridiques » à compter du 1^{er} janvier 2024 ; le conseil municipal est appelé à valider la création du poste responsable « enfance jeunesse à compter du 1er janvier 2024 et celui de responsable « commande publique et affaires juridiques à compter du 1^{er} février 2024.

Le conseil municipal décide

- **De valider**
 - o **la création du poste responsable « enfance jeunesse à compter du 1er janvier 2024**
 - o **la création du poste responsable « commande publique et affaires juridiques à compter du 1^{er} février 2024.**
- **De dire que tous les autres points restent inchangés**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier**

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

6. Solidarité

6.1 CDAD Point Justice – demande de subvention 2024

Rapporteur : Mme Noëlla ROMMEL

Le Centre Départemental Accès au Droit de Vaucluse, sollicite une subvention d'un montant de 800€ pour l'année 2024, au titre des permanences d'accès au droit (avocats) qui se tiennent au Point Justice – situées dans l'espace France Services.

Ce montant correspond au montant inscrit au budget prévisionnel du GIP soumis au vote des membres du CDAD 84, en cohérence avec la programmation 2023/2024 des honoraires versés à l'ensemble des auxiliaires de justice intervenants sur le Point Justice.

Le CDAD 84 compte sur cet engagement ferme de la part de ses partenaires financiers afin qu'il puisse continuer de réaliser ses missions dans de bonnes conditions et rendre aux usagers un accès aux permanences de droit et de proximité.

Suite à l'avis favorable sollicité auprès de la Commission Solidarité, le conseil municipal décide :

- **D'octroyer au Centre Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse une aide financière de 700.00 € (sept cent euros) pour l'année 2024**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier**
- **D'inscrire cette dépense au budget communal**

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

7 .Informations diverses

a. Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin

06 décembre 2023	Commission finances	M. ROURRE	<p>Débat d'orientation budgétaire 2024 Décision modificative n°4 – budget principal Décision modificative n° 1 – budget annexes ZAE Venasque, EE piol2 et assainissement Vacqueyras Décision modificative n° 2 – budget annexe station du Mont Ventoux Décision modificative n°3 – budget annexe gestion et valorisation des déchets Versements fonds de concours voirie (solde convention 2021-2022 + 2023 pour les communes ne signant pas de conventions) Ouverture de crédits 2024 en section d'investissement (budget principal et budgets annexes) Garantie d'emprunt opération les Truffiers – Aubignan Modification des tarifs assainissement - Caromb</p>
18 décembre 2023	Conseil communautaire	M. le Maire	<p>Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024 Signature du contrat Nos Territoires d'Abord du Ventoux avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Décision modificative du budget principal Décisions modificatives des budgets annexes de la gestion et de la valorisation des déchets, de la ZAE de Venasque, de l'espace économique du Piol 2, des stations du Mont Ventoux et de la régie de l'assainissement de Vacqueyras Ouvertures anticipées de crédits en sections d'investissement du budget principal et des budgets annexes Attribution de fonds de concours de proximité au profit des communes de Loriol-du-Comtat, de Beaumes-de-Venise et de La Roque Alric, Lafare et Suzette Approbation d'un avenant avec la société publique locale Ventoux Provence pour la gestion de l'office de tourisme intercommunal Complément de la grille tarifaire de la gare numérique Versement de fonds de concours voirie au profit des communes Adoption des tarifs des prestations du service voirie pour l'année 2024 Adoption des tarifs des prestations du service des déchets pour l'année 2024 Convention de fourrière animale avec la société protectrice des animaux de Vaucluse pour 2024 Rapports sur le prix et la qualité des services publics pour l'année 2022 Transfert de l'assainissement non collectif de Vacqueyras au Syndicat Rhône Ventoux</p>

			Modification tarifaire de l'assainissement collectif de Caromb Renouvellement des conventions de gestion des eaux pluviales urbaines Renouvellement de la convention d'intervention foncière avec la SAFER Modification du régime indemnitaire Modification du tableau des effectifs Présentation du rapport social unique Présentation du rapport égalité hommes-femmes Compte-rendu des décisions prises et des marchés publics conclus en vertu de la délégation d'attribution du conseil communautaire à la présidente
--	--	--	---

b. Syndicats

08 décembre 2023	Syndicat mixte forestier	Mme Rosine CARILLO- TRAMIER	Approbation du PV du 05 juin 2023 Lecture des décisions DM1, ouverture de crédits par anticipation au BP 2024 Adoption M57, amortissements, règlement budgétaire et financier Sortie d'inventaire – biens réformés Désignation référent déontologue Elus Médiation préalable obligatoire Location de bureaux CFM 2023 validation plans de financement Financements CFM 2024 Renouvellement convention cadre Département 2024 2026 Programme de travaux 2024 convention cadre Département
11 décembre 2023	Syndicat d'Énergie Vauclusien	M. le Maire	Compte rendu du comité syndical du 06 novembre 2023 Débat d'orientation budgétaire 2024 Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle Sollicitation aides fonds vert (rénovation éclairage public) Décisions prises dans le cadre de la délégation du comité syndicat au président Création d'un outil d'aide à la réalisation des opérations EnR Présentation du compte rendu d'activité 2022 EDF

c. Commissions communales

20 novembre 2023	MAPA	M. le Maire	Travaux de réhabilitation de la Chapelle du Groseau Travaux pour la création d'une maison médicale et d'un pôle solidarité : <ul style="list-style-type: none"> • Avenants travaux • Avenant pour la mission « Contrôle technique » Assurance de la Commune pour les années 2024- 2027
04 décembre 2023			Travaux de réhabilitation de la Chapelle du Groseau Travaux de consolidation et restauration de la baie de la sacristie de l'Eglise Saint Michel Maison médicale et pôle solidarité : assurance dommage ouvrage Assurance de la Commune pour les années 2024- 2027 Travaux d'aménagement de la route de Veaux

- Monsieur Gilles MANCEL demande quel est le coût des travaux du chemin d'Entrevon. Monsieur le Maire répond qu'il y a deux lots et il donne les montants.

- Monsieur le Maire revient sur l'étude de faisabilité avec l'ANCT débattue lors du dernier conseil municipal.

Il indique avoir rencontré l'association la Fabrique, les échanges ont été très bons. L'association a expliqué son projet.